UQÀM
DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

PLAN DE COURS HIS 4477
La mondialisation du système international, 1815 à 1945

Session : hiver 2022
Horaire : lundi de 14h à 17h

Professeur : Andrew Barros
Bureau : A-6155
Téléphone : 987-3000 poste 8463
Disponibilité : mercredi matin (9h30 à 11h30) et sur rendez-vous.
Courrier électronique : Barros.Andrew@uqam.ca



« La diplomatie sans la force est comme la musique sans instruments »
Frédéric le Grand (1712-1786)



« Ne vaincre que par la force, c'est ne vaincre qu'à moitié »
John Milton (1608-1674)

PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME ET OBJECTIFS

Ce cours a pour principaux objectifs :

(i) de situer l'apprentissage de l'histoire des relations internationales de 1815 à 1945 dans un cadre analytique mondial

(ii) d'initier l'étudiante et l'étudiant aux grandes étapes de l'histoire des relations internationales de 1815 à 1945 en abordent d'une façon chronologique les transformations, géographiques et thématiques du système international

(iii) Permettre de comprendre en quoi les réalités et problèmes actuels s'inscrivent dans le temps. Il sera donc fait régulièrement allusion à l'actualité récente, et le cours sera professé en insistant sur ce qui pèse encore aujourd'hui

(iv) d'offrir une initiation aux principales interprétations et courants de l'historiographie du sujet

(v) de développer chez l'étudiante et l'étudiant la capacité de faire la synthèse des nouvelles forces dans le domaine des relations internationales (économiques, sociales, idéologiques, organisations internationales, et technologiques) et des forces dites traditionnelles (diplomatiques et militaires)

(vi) de permettre la familiarisation avec des sources dans le domaine (documents diplomatiques, mémoires, films, etc).

CONTENU DU COURS

Ce cours analyse l'évolution du système des relations internationales face à la mondialisation de 1815 à 1945. Le cours s'intéresse à la façon dont l'impérialisme et la révolution industrielle ont influencé l'organisation des relations entre les États constitués par les grandes puissances européennes lors du congrès de Vienne en 1815. Parmi les thèmes abordés figureront : le nationalisme européen, les empires non-européens (surtout ottoman, japonais et américain) et l'impact des deux Guerres mondiales sur la mondialisation. Le cours adoptera une approche multidisciplinaire en faisant appel à l'histoire, aux sciences politiques, au droit et à l'économie afin de saisir dans toute leur complexité les changements qui se sont opérés dans l'ordre mondial pendant cette période charnière.

FORMULE PÉDAGOGIQUE

Le cours sera généralement donné sous forme magistrale à l'aide de présentations PowerPoint, mais comprendra parfois des discussions sur les documents et sources primaires du recueil, ainsi que sur les débats historiographiques (c'est-à-dire la littérature savante des historien-ne-s) afin de faciliter leur utilisation dans le cours, les examens et le commentaire de document.

ÉVALUATION

Examen	30%	**21 février**
Travail de synthèse	35%	**7 mars**
Examen final	35%	**11 avril**

EXERCICES

1. Un examen en classe de 150 minutes. La première partie (30%) comprendra des questions d'identification de 6 (sur un choix potentiel de 10) personnages, traités, ou événements. En plus de l'identification (1 point), vous devrez donner la date (1 point) et offrir une courte explication de trois aspects de leur importance dans l'histoire des relations internationales (3 points). Dans la deuxième partie (35%) vous pourrez choisir une question sur deux. Les sujets seront spécifiques (par exemple: quel fut le rôle des avancées technologiques dans les origines immédiates de la Première Guerre mondiale (1904-1914) ?). Pour la troisième partie (35%) il faudra encore choisir une question sur deux. Cette fois, les thèmes seront plus généraux que dans la deuxième partie (par exemple : quelle fut l'importance du nationalisme dans l'évolution des relations internationales entre 1815 et 1914 ?). Pour chaque question, il s'agira de répondre de façon cohérente et structurée, en prenant bien soin de mettre en évidence **une thèse** démontrant une bonne connaissance des textes utilisés dans le cours de même que l'historiographie.

2. Un travail de synthèse de 11 à 12 pages, dactylographié à interligne 1,5 ou 2

La question pour le travail est : quelle fut l'importance de l'Asie dans l'évolution du système international (1815-1945) ?

Pour l'élaboration de ce travail il faut se servir d'un minimum de :
(i) deux sources (documents diplomatiques, mémoires, etc) et
(ii) six études scientifiques (livres, colloques, ou articles) dont au moins un article.
Il faut bien répondre à la question posée en présentant une réponse structurée autour **d'un argument** bien élaboré, organisé et qui démontre une bonne maîtrise des documents du cours et de l'historiographie.

La présentation des travaux doit se conformer aux normes du Département d'histoire (voir notre guide sur le site web du Département : https://histoire.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/21/guide_1ercycle_version_finale_2021_03_16.pdf).

Pour d'excellents conseils sur comment faire une recherche voir info sphère : http://www.infosphere.uqam.ca

Un plan de travail (une page) et bibliographie préliminaire (minimum deux sources et six études scientifiques) sont à remettre le **31 janvier**.

Retard : Dans le but d'assurer l'équité, aucun travail ne sera accepté après la date de remise, à moins de circonstances exceptionnelles (note du médecin, etc).

3. L'examen final sera du même format que le premier. Pour la première partie (identification), l'étudiante et l'étudiant auront la possibilité de répondre à cinq questions (identification, 1 point, l'année, 1 point, et une courte explication de deux aspects leur importance dans l'histoire des relations internationales, 2 points) parmi un choix de dix

(20%). Le deuxième (40%) et troisième parties (40%) consisteront en des questions de même type que lors du premier examen. Il s'agira de bien répondre à chaque question posée avec **une thèse bien développée**, démontrant une bonne maîtrise des textes étudiés en cours de même que l'historiographie.

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Lors de l'assemblée du Département d'histoire du 6 mai 2011, il a été décidé « qu'en conformité avec la politique du département, le français soit considéré comme un critère d'évaluation à part entière pour chacun des travaux et examens réalisés par les étudiantes et étudiants et que cette exigence soit formellement rappelée dans tous les plans de cours du département » (**Résolution AD 11-05-06-81**). Pour la politique du Département d'histoire voir la page 5 du *Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire* : « la **correction du français** fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage *minimum* de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit ».

POLITIQUE DU RETARD POUR LES TROIS TRAVAUX

Trois points par jour ouvrable. Ne soyez pas en retard, s'il vous plaît. **C'est une question d'égalité et d'honnêteté par rapport à vos camarades de classe. Pour ceux qui sont en retard, il faut déposer vos travaux sur moodle. Aucun travail ne sera accepté par voie courrielle (email) et aucun travail ne sera accepté s'il est glissé sous ma porte**.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable

55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE (PLAGIAT)

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique :

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

La Politique no16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel :** Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : **Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses** ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- **Sexisme :** Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : **Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements**, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme**: Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.
- **La Politique no 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement :** L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

Harcèlement psychologique : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste

Harcèlement sexuel : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques

Harcèlement discriminatoire : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

Harcèlement criminel : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de

façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique no 16 et la Politique no 42.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110

  Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

EVALUATION DU PROFESSEUR EN LIGNE EN COURS

Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (www.evaluation.uqam.ca) ou encore via le portail étudiant d'UQAM Mobile à l'aide d'un téléphone intelligent ou d'une tablette.

DOCUMENTATION ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle..

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

CALENDRIER

10 janvier
Présentation du cours: objectifs et description du cours, évaluation et bibliographie. Introduction à l'histoire des relations internationales (14h-17h par zoom)

Robert Frank, « Penser historiquement les relations internationales », *Annuaire français de Relations internationales*, 4 (2003), p. 42-65. (M)

Pierre Grosser, « Comment écrire l'histoire des relations internationales aujourd'hui ? Quelques réflexions à partir de l'Empire britannique », Histoire@politique, 10 (janvier-avril 2010) (M)

Lecture suggérée :

Zara Steiner, « On Writing International History: Chaps, Maps, and Much More », *International Affairs*, 73 (1997), p. 531-546 (M)

17 janvier
Le système des relations international et la mondialisation (1815-1850)
L'Europe, et le monde (1851-1871)

Bruno Marnot, *La mondialisation au XIXe siècle*, Armand Colin, 2012, introduction, chapitres 1, 2, 3, 4 (M)

Georges Henri-Soutou, *L'Europe de 1815 à nos jours*, Paris, PUF, 2007, chapitres 1, 2 (M)

Lettre de Talleyrand à Metternich (1815) (M)
Doctrine de Monroe (1823) (M)
Manifeste du parti communiste (extraits) (1848) (M)

24 janvier
La formation des blocs (1871-1904)

Marnot, chapitres, 5, 6 (M)

Dépêche d'Ems (1870) (M)
Discours de Jules Ferry et la réponse de Georges Clemenceau (1885) (M)

31 janvier
Les origines immédiates de la Première Guerre mondiale (1904-1914)

Marnot, chapitres 7-9, conclusion (M)

Samuel R. Williamson, « The Origins of the War » in Hew Strachan (éd), *The Oxford Illustrated History of the First World War*, Oxford, Oxford University Press, 2016 (M)

Eyre Crowe, "Memorandum on the Present State of British Relations with France and Germany", January 1, 1907 (M)
Minutes of Ministerial Council on Affairs of State Held at Vienna on July 7, 1914 (M)

7 février
La Grande Guerre I (1914-1917)

Soutou, chapitre VI (M)

Manifeste des 93 (1914) (M)
Programme de septembre (1914) (M)

14 février
La Grande Guerre II (1917-1918)

David Killingray, « The War in Africa » in Hew Strachan (éd), *The Oxford Illustrated History of the First World War*, Oxford, Oxford University Press, 2016 (M)

Robert Paxton et Julie Hessler, *L'Europe au XXe siècle*, Paris, Tallandier, 2011, chapitre 6 (M)

Woodrow Wilson, discours du 8 janvier 1918 (M)
Prikaz numéro 1 (1917) (M)

21 février
Examen

28 février
Semaine de lecture

7 mars
Travail de synthèse à remettre
Versailles, l'Europe et le monde de l'après-guerre (1919-1923)

Zara Steiner, « The Peace Settlement » in Hew Strachan (éd), *The Oxford Illustrated History of the First World War*, Oxford, Oxford University Press, 2016 (M)

Erez Manela, « Imagining Woodrow Wilson in Asia: Dreams of East-West Harmony and the Revolt Against Empire in 1919 », *American Historical Review* (2006): 1327-1351 (M)

John Maynard Keynes, *Les conséquences économiques de la paix* (1919) (sélections) (M)
Procès de Mohandas Karamchand Gandhi, 18 mars 1922 (M)

14 mars
.L'époque de Locarno (1924-1929)

John Darwin, *The Empire Project : The Rise and Fall of the British World System, 1830-1970*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, chapitre 9 (M)

Soutou, chapitre VII (M)

Traité de Locarno (1925) (M)
Pacte Kellogg-Briand (1928) (M)

La crise économique et ses conséquences (1929-1931)

Darwin, chapitre 10 (M)

Soutou, chapitre VIII (M)

Adolf Hitler, *Mon combat*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1934 (préface, p. 470-498)) (M)

21 mars
L'expansionnisme japonaise, Hitler et la menace allemande (1931-1939)

Darwin, chapitre 11 (M)

PV d'Hossbach (1937) (M)
Pacte Molotov-Ribbentrop (1939) (M)
Pacte Tripartite (1940) (M)

Lectures suggérées :
Paul Kennedy, « A Time to Appease », *National Interest* (2010) (M)

28 mars
Évaluation de l'enseignement (voir la Politique no. 23 de l'UQAM : http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_23.pdf)]
La Deuxième Guerre mondiale I (1939-1942)

Soutou, chapitre IX (M)

R. A. C. Parker, *The Second World War : A Short History*, Oxford, Oxford University Press, 2002, chapitres 3, 4 (M)

Staline, discours du 3 juillet 1941 (M)
Zone de co-prosperité du Japon (M)
La Charte de l'Atlantique (M)

4 avril
La Deuxième Guerre mondiale II (1942-1945)

Parker, chapitres 5, 6, 7, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 (M)

Christopher Browning, « Comments des gens 'ordinaires' peuvent-ils en arriver à massacrer leurs semblables ? L'example de l'Allemagne nazie » dans Jean Guilane et Jacques Sémelin (éds), *Violences de guerre, violences de masse*, Paris, La Découverte, 2016

Yalta (M)
Potsdam (M)

Lecture suggérée : protocol de la conférence de Wannsee 20.1.42

11 avril
Examen

18 avril
Congé

LECTURES OBLIGATOIRES

Les articles sont disponibles sur Moodle (http://www.moodle.uqam.ca/) et sont indiqués par (M).

BIBLIOGRAPHIE

Atlas historiques (disponibles à la bibliothèque de l'UQÀM)

Barraclough, Geoffrey, Le Petit atlas de l'histoire mondiale (1984).

Kinder, Hermann et Werner Hilgemann, Atlas historique (2003).

Articles

Historical Abstracts est une excellente base de données pour trouver des références d'article. Vous pouvez accéder à leur site web par le site web de la bibliothèque de l'UQÀM.

L'UQÀM a aussi des excellents services (CAIRN et JSTOR) pour télécharger des articles. Ils sont aussi disponibles sur le site web de la bibliothèque. Il y a aussi le portail de revues scientifiques en sciences humaines et sociales (www.persee.fr) et www.revues.org.

Ouvrages généraux

Bayly, Christopher, La naissance du monde moderne : 1700-1914 (2007).

Becker, Jean-Jacques, L'Europe dans la Grande Guerre (1996).

Becker, Jean-Jacques, Le Traité de Versailles (2002).

Bell, P.M.H., The Origins of the Second World War in Europe, (2e édition, 1997).

Bouvier, Jean et René Girault, L'impérialisme à la française 1914-1960 (1986).

Bix, Herbert, Hirohito and the Making of Modern Japan (2001).

Burbank, Janes, et Frederick Cooper, Empires. De la Chine ancienne à nos jours (2011).

Clark, Christopher, Les somnambules; Été 1914 : comment l'Europe à marché vers la guerre (2013)

Darwin, John, The Empire Project : The Rise and Fall of the British World System, 1830-1970 (2011)

Darwin, John, After Tamerlane: The Global History of Empire (2007).

Durand, Yves, Histoire générale de la Deuxième Guerre mondiale (1997).

Evans, Richard, Le Troisième Reich, 3 tomes (2009).

Ferro, Marc, Histoire des colonisations. Des conquêtes aux indépendances XIIIe-XXe siècle (1994).

Frank, Robert, Pour l'histoire des relations internationales (2012).

Grosser, Pierre, Pourquoi la 2e Guerre Mondiale? (1999).

Grosser, Pierre, L'histoire du monde se fait en Asie. Une autre vision du XXe siècle (2017).

Hobsbawn, Eric J., L'ère des Empires 1875-1914 (1989).

Iriye, Akira, The Origins of the Second World War in Asia and the Pacific (1987).

Joll, James, The Origins of the First World War (2e édition, 1992).

Kennedy, Paul, The Rise of Anglo-German Antagonism, 1860-1914, (2e édition, 1987).

Kershaw, Ian, Hitler, 2 tomes (1998).

Knock, Thomas J., To End All Wars: Woodrow Wilson and the Quest for a New World Order (1995).

Kissinger, Henry, Diplomatie (1996).

Lévesque, Jacques, L'URSS et sa politique internationale, de Lénine à Gorbatchev (1988).

MacMillan, Margaret, Les artisans de la paix : Comment Lloyd George, Clemenceau, et Wilson ont redessiné la carte du monde (2006).

Mazower, Mark, Le Continent des ténèbres : Une histoire de l'Europe au XXe siècle (2005).

McNeill, William, La recherche de la puissance. Technique, force armée et société depuis l'an mil (1992).

Miège, Jean- Louis, Expansion européenne et décolonisation de 1870 à nos jours (1993).

Mitter, Rana, Forgotten Ally: China's World War II, 1937-1945 (2013).

Osterhemmel, Jürgen, The Transformation of the World: A Global History of the Nineteenth Century (2005).

Overy, R. J., Blood and Ruins: The Great Imperial War, 1931-1945 (2021).

Stevenson, David, Cataclysm; The First World War as Political Tragedy (2004).

Steiner, Zara, The Lights that Failed; European International History, 1919-1933 (2005).

Steiner, Zara, The Triumph of the Dark: European International History, 1933-1939 (2011).

Spector, Ronald, La guerre du Pacifique, 1941-1945 (1987).

Vaïsse, Maurice, La paix au XXe siècle (2004).

Volkogonov, Dmitrii A., Staline : triomphe et tragédie (1991).

Documents diplomatiques

France, Ministère des Affaires Étrangères, Documents Diplomatiques Français (bibliothèque de l'UQÀM, publications gouvernementales).

Great Britain, Foreign Office, Documents on British Foreign Policy (bibliothèque de l'UQÀM, publications gouvernementales).

Les procès-verbaux du cabinet et d'autres documents du gouvernement britannique (1915-1978) sont disponibles sur le site web du National Archives/Public Record Office :

http://www.nationalarchives.gov.uk/cabinetpapers/

United States, Department of State, Foreign Relations of the United States (bibliothèque de l'UQÀM, publications gouvernementales).

CERTTAINS OUVRAGES SONT EN RÉSERVE À LA BIBLIOTHÈQUE CENTALE DE L'UQÀM



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.